

**DECISION DU PRESIDENT PRISE
PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

N°2023/05

**Objet : « Favoriser une alimentation durable, saine et responsable en
restauration collective par une approche globale axée sur les convives
scolaires et centre de loisirs »**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/04/2023 validant la programmation pour l'année 2023,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération **Favoriser une alimentation durable, saine et responsable en restauration collective par une approche globale axée sur les convives scolaires et centre de loisirs** est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Accompagnement des centres de loisirs (gestionnaire des repas)	4 522.00	16.71 FEADER	5 842.68
Communication	2 000,00	Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes	6 900.51
Animation convives de restauration publique	6 221.19		
TOTAL	12 743.19	TOTAL	12 743.19

Article 2

Le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes et la mesure 16.71 (FEADER) seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le **- 7 AVR. 2023**

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

